

Notre projet éducatif exige de tous et dans tous les domaines un réel sens des autres.

Notre souhait est de vivre en harmonie avec une discipline librement consentie dans l'intérêt de tous. Le règlement de notre école doit favoriser l'épanouissement et le sens des responsabilités. Afin de faciliter la vie scolaire, chacun, **élève, parent et enseignant, personnel d'éducation, d'administration et de service**, doit le connaître et le respecter.

COMPORTEMENT

La politesse est exigée non seulement envers tous les adultes de la communauté éducative (enseignant, surveillant, personnel de l'école), mais également entre élèves.

Le vocabulaire et les gestes grossiers ne sont pas tolérés et sont sanctionnés.

RESPECT DES PERSONNES ET DES BIENS : Tout acte de violence ou de vandalisme sera sanctionné et pourra constituer un motif d'exclusion temporaire.

Toute dégradation des locaux et du matériel de l'école (matériel pédagogique, manuels scolaires...) fera l'objet d'une demande de remboursement auprès des parents.

Honnêteté : Un climat de confiance et un dialogue réciproque sont indispensables pour une vie scolaire en bonne harmonie. Toute « tricherie » sera également réprimandée.

TENUE

Une tenue sobre et correcte, marquée au nom de l'enfant est exigée. En conséquence sont interdits entre autres :

- Les tenues de sport (en dehors des jours où l'EPS est programmé)
- Les cheveux teints, les ongles vernis, les tatouages, les piercings
- Les casquettes et boucles d'oreilles pour les garçons.

Les cheveux sont ordonnés et les cheveux longs sont attachés, y compris pour les garçons. Les parents s'engagent à signaler la présence de parasites dans les cheveux de leur enfant afin d'améliorer la prévention.

Le port de la blouse, signe d'appartenance à l'école est obligatoire. Elle doit être propre, boutonnée et marquée au nom de l'enfant. Le modèle imposé à partir du CP doit être respecté.

A chaque période de vacances, les vêtements non réclamés sont donnés à une association caritative. Aucune réclamation ne sera acceptée.

MATERIEL PERSONNEL

En maternelle les jeux apportés de la maison sont interdits.

En élémentaire sont UNIQUEMENT autorisés les balles en mousse (**sauf par temps de pluie**), les cordes à sauter, les élastiques. Les billes sont tolérées (sauf billes chinoises ou gros calibre), à condition qu'elles ne soient pas l'objet de violence entre les enfants et que leur quantité soit raisonnable (pas plus de 15 billes). Les jeux de 7 familles, les cartes classiques, les petits livres de poche sont les bienvenus. Les enfants en sont responsables.

Les chewing-gums et bonbons, les jeux électroniques, MP3/4, les objets dangereux (ex : canettes, boîtes de conserve pour le goûter), les cartes de collection, sont interdits dans l'établissement. Les bijoux et objets de valeur sont à proscrire et l'établissement décline toute responsabilité.

L'utilisation des téléphones portables est interdite dans l'établissement. Les portables doivent être gardés éteints dans le cartable.

En cas de manquement à cette règle, le téléphone sera confisqué et les parents devront venir le chercher en personne auprès de la Vie Scolaire. L'élève sera sanctionné par un avertissement. En cas de récidive, il ne sera plus autorisé à apporter son téléphone à l'école.

EDUCATION PHYSIQUE – PISCINE

Les cours d'éducation physique dispensés par les enseignants et par un professeur d'EPS ainsi que les séances de natation sont obligatoires. Ils font partie intégrante des programmes officiels. **Une tenue adaptée et des chaussures de sport sont indispensables.**

Seuls les enfants ayant une dispense de natation justifiée par un certificat médical seront gardés dans une autre classe. En l'absence de ce document, les parents doivent garder leur enfant à la maison.

PASTORALE

L'éveil à la Foi, la catéchèse et la Culture des religions sont assurées par des enseignants et des catéchistes bénévoles dans le souci de L'ESPRIT CHRETIEN qui anime l'école, et qui constitue son « Caractère Propre ».

Les Temps forts de l'Année liturgique se vivent à travers diverses célébrations en lien avec la paroisse. **Tous les enfants sont concernés par ces temps de partage.**

DEMI-PENSION

La demi-pension est un service proposé aux familles par l'école. Elle n'est pas obligatoire. Elle fonctionne en plusieurs services assurés par du personnel compétent. Tout manquement à la discipline ou comportement incorrect sera sanctionné par le personnel, en accord avec la Direction. En cas de récidive, la sanction pourra aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive de ce service.

Les externes ne peuvent rentrer dans l'école que 10 minutes avant la reprise des cours.

TRAVAIL SCOLAIRE - LIAISON FAMILLE – ECOLE

L'agenda doit être vérifié et **signé régulièrement.**

Les cahiers vous sont remis périodiquement. Il est important que les parents les parcourent et les signent.

Les réunions de classes ont lieu en début d'année. Elles vous permettent de rencontrer l'enseignant et d'avoir des informations précises concernant l'organisation de la classe.

La communication avec les enseignants se fait via le cahier de liaison ou par Ecole Directe. Les rendez-vous avec les enseignants se prennent au moins 48 heures à l'avance. Enfin, pour prendre rendez-vous avec le chef d'établissement nous vous invitons à contacter le secrétariat.

SANCTIONS – DISCIPLINE

En primaire les sanctions portent sur le travail et la discipline. Elles se veulent réparatrices. Elles peuvent prendre différentes formes en fonction de la gravité de ce qui est reproché à l'élève :

- avertissement oral
- remarque écrite sur le cahier de correspondance
- punition écrite
- tâches réparatrices (nettoyage, ramassage des papiers...)
- confiscation temporaire ou définitive des biens interdits
- rappel à l'ordre écrit (travail, conduite)
- avertissement écrit (travail, conduite)
- exclusion de cours
- exclusion temporaire ou définitive de l'établissement.

Une exclusion définitive ou une non réinscription pour la rentrée suivante peuvent être décidées en cas de manquement grave au règlement et/ou au projet éducatif de l'établissement.

PONCTUALITE – SECURITE

Par respect pour les personnes, le travail et la discipline, il est important que les enfants arrivent à l'heure à l'école. En élémentaire, en cas de retard, un billet de retard doit être complété dans le cahier de correspondance de votre enfant. Il est visé par la vie scolaire. En cas de retards répétés, l'enfant restera dans les bureaux de la vie scolaire pour ne pas déranger la classe et rentrera en cours après la récréation.

Pour des raisons de sécurité et dans le respect du Plan Vigipirate, seuls **les parents de PS (pas les frères et sœurs) sont autorisés à accéder à la classe de leur enfant. Ils doivent être ressortis lorsque la cloche sonne.**

A partir de la MS, les élèves rentrent seuls dans l'école.

A la sonnerie, les élèves du primaire se rangent en silence et montent dans le calme afin de se mettre dans de bonnes conditions de travail.

Le soir les parents des élèves des classes maternelles ou leur représentant peuvent venir chercher leur enfant à la garderie sur présentation de leur Pass.

Les parents ayant un rendez-vous avec un enseignant doivent s'identifier à l'entrée de l'école.

SANTE

Un médicament n'étant jamais totalement inoffensif, **aucun traitement ne peut être administré à l'école à la suite d'une maladie ordinaire.** Les élèves malades ne peuvent être accueillis au sein de l'établissement.

La prise de médicament à l'école ne peut se faire que dans le cadre d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) dont le formulaire vous est communiqué sur simple demande. **Aucun élève ne peut donc détenir de médicament** sur lui, dans son cartable ou dans son casier.

Lors des incidents de la vie scolaire (égratignures, chocs...) les enseignants, les surveillants ou le personnel de l'école sont amenés à prodiguer les premiers soins en respectant les règles d'hygiène et/ou à faire appel aux secours en composant le 15. Les parents sont informés dans les meilleurs délais.

ABSENCE – CONGE

L'école est obligatoire à plein temps dès la petite section.

Toutes les absences doivent être signalées le jour même à l'enseignant via Ecole Direct.

En dehors des prises en charge thérapeutiques régulières, les enfants arrivent à l'école pour le début des cours le matin ou l'après-midi et la quittent aux heures d'ouverture de la porte.

Aucune entrée ne se fait avant le déjeuner. Les élèves absents le matin ne peuvent intégrer l'école qu'à l'heure de reprise des cours de l'après-midi. Aucune sortie ne se fait à d'autres horaires.

Les dates de congés sont celles annoncées par le chef d'établissement dès la rentrée scolaire. Les vacances ne doivent être ni anticipées, ni prolongées. En cas d'absence, les parents assument seuls la responsabilité et **le travail n'est pas donné à l'avance par les enseignants,**

Les absences exceptionnelles seront signalées à l'avance par écrit au chef d'établissement et à l'enseignant.

HORAIRES

L'école accueille les élèves de 7h45 à 18h45, lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Les horaires des cours vous sont communiqués en début d'année

Classes élémentaires (du CP au CM2) :

Dès 7h45, l'accueil se déroule en salle polyvalente puis sur la grande cour après 8h. A la sonnerie les élèves se rangent et entrent en classe calmement.

Les parents ne sont pas autorisés à monter dans les classes sauf en cas de rendez-vous prévu. Ils doivent se présenter en arrivant à l'école.

Les enfants qui ne sont pas partis à l'heure sont confiés aux services periscolaires. Cette prise en charge fait l'objet d'une facturation.

Les élèves ne peuvent en aucun cas remonter en classe chercher un objet oublié (vêtements, cahier, sac,...). Ils doivent penser à leurs affaires.

Classes maternelles : dès 7h45 l'accueil se déroule en salle polyvalente pour les MS, MS/GS et GS et directement en classe pour les PS et les PS/MS.

Garderie pour les maternelles : Après une pause/goûter, les enfants jouent jusqu'à 17h50. Une surveillance est organisée jusqu'à 18 heures précises. **Les parents sont autorisés à venir chercher leur enfant lorsqu'ils le souhaitent.** Ils doivent présenter leur Pass à l'accueil en arrivant à l'école.

Etude pour les classes élémentaires : Après une pause/goûter, les enfants vont en étude jusqu'à 17h45. **Aucune sortie durant ce temps de travail n'est autorisée.** Une surveillance est organisée jusqu'à 18 heures précises. Chaque élève doit avoir dans son cartable une activité autonome (livre, coloriage etc,,,) pour s'occuper une fois ses devoirs terminés.

Nous confier votre enfant, implique que soit établi entre vous, le corps enseignant, le personnel et la direction une relation de confiance et une adhésion à ce règlement.

Le Chef d'établissement